Concordance des temps (discours indirect)

**Quelle erreur a été commise lors de la transformation en discours indirect de la première phrase, qui est en discours direct?**

Discours direct
*Il m’a dit : « Je veux ce travail. »*

Discours indirect
*Il m’a dit qu’il veut ce travail.*

[non datée]

**Réponse**

Dans la deuxième phrase (discours indirect), le verbe *vouloir* n’est pas conjugué au bon temps. La phrase aurait dû s’écrire ainsi :

*Il m’a dit qu’il****voulait****ce travail.*

**À retenir**

La concordance des temps impose les règles suivantes.

1. Quand on passe du discours direct au discours indirect, si le verbe principal (celui qui introduit les paroles rapportées) est au présent ou au futur, il n’y a pas de changement dans le temps du verbe subordonné.

|  |  |
| --- | --- |
| **Discours direct** | **Discours indirect** |
| Il dit : « Je fume. » | Il dit qu’il fume. |
| Tu diras : « J’ai tort. » | Tu diras que tu as tort. |

Dans ces exemples, *il dit* et *tu diras*, les verbes principaux, sont respectivement au présent et au futur, donc le temps des verbes *fumer* et *avoir* ne change pas.

2. Quand le verbe principal est au passé, le verbe subordonné se met à l’imparfait, s’il était au présent de l’indicatif, dans le discours direct.

|  |  |
| --- | --- |
| **Discours direct** | **Discours indirect** |
| Il a dit : « Je fume. » | Il a dit qu’il fumait. |
| Tu as dit : « J’ai tort. » | Tu as dit que tu avais tort. |

Dans ces exemples, *il a dit* et *tu as dit*, les verbes principaux, sont au passé, donc les verbes *fumer* et *avoir*, qui sont au présent dans le discours direct, se mettent à l’imparfait dans le discours indirect.

3. Quand le verbe principal est au passé, le verbe subordonné se met au plus-que-parfait, s’il était au passé composé, dans le discours direct.

|  |  |
| --- | --- |
| **Discours direct** | **Discours indirect** |
| Il a dit : « J’ai fumé. » | Il a dit qu’il avait fumé. |
| Tu as dit : « J’ai eu tort. » | Tu as dit que tu avais eu tort. |

Dans ces exemples, *il a dit* et *tu as dit*, les verbes principaux, sont au passé, donc les verbes *fumer* et *avoir*, qui sont au passé composé dans le discours direct, se mettent au plus-que-parfait dans le discours indirect.

4. Quand le verbe principal est au passé, le verbe subordonné se met au conditionnel, s’il était au futur, dans le discours direct.

|  |  |
| --- | --- |
| **Discours direct** | **Discours indirect** |
| Il a dit : « Je fumerai. » | Il a dit qu’il fumerait. |
| Tu as dit : « J’aurai tort. » | Tu as dit que tu aurais tort. |

Dans ces exemples, *il a dit* et *tu as dit*, les verbes principaux, sont au passé, donc les verbes *fumer* et *avoir*, qui sont au futur dans le discours direct, se mettent au conditionnel dans le discours indirect.